

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 20/04/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 20/04/2025.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

A été nommé(e) secrétaire : Mme BINARD Lydie

2025/023 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) - Exercice 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu la délibération n° 2021/055 en date du 28 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la présentation du Compte Financier Unique 2024 du budget de la Commune par Mme le Maire, pour lequel se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE - ANNEXE – COMMUNE						
Résultats reportés (exercice 2023)	326 729.46€			626 533.12€	326 729.46€	626 533.12€
Opérations Exercice 2024	310 620.24€	387 693.63€	1 098 692.59€	1 357 045.37€	1 409 312.83€	1 744 739.00€
TOTAUX	637 349.70€	387 693.63 €	1 098 692.59€	1 983 578.49€	1 736 042.29€	2 371 272.12€
Résultats clôture	249 656.07€			884 885.90€	249 656.047€	884 885.90€
Reste à Réaliser	17 435.23€	138 054.38€			17 435.23€	138 054.38€
TOTAUX CUMULES	654 784.93€	525 748.01€	1 098 692.59€	1 983 578.49€	1 753 477.52 €	2 509 326.50€
RESULTATS DEFINITIFS	129 036.92€			884 885.90€		755 848.98€

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU soumis au vote du Conseil Municipal est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote, et sous la présidence de M. Jean-Yves RICHARD, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique de la Commune, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune ;
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/04/2025
Le Maire Adjoint
M. Jean-Yves RICHARD

Secrétaire de séance
Mme BINARD Lydie

